

ANGERS

Une des plus anciennes universités

L'université d'Angers obtient ses premiers statuts en 1373. En pleine vitalité, elle compte 712 étudiants en 1403.

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain Bertoldi, Conservateur des Archives d'Angers

L'université d'Angers est l'une des plus anciennes du royaume de France, après celles de Paris (début XIII^e siècle), Toulouse (1233), Montpellier (1289) et Orléans (1306). Entre les faits et la reconnaissance officielle, la maturation a été lente, si bien que les historiens reconnaissent qu'il est difficile de lui assigner une date de naissance unique et précise. Elle tire ses origines de l'école cathédrale dirigée par un maître-école, apparue à la fin du X^e siècle, déjà réputée à la fin du siècle suivant. Les clercs formés à Angers sont promis à une brillante carrière ecclésiastique : Robert d'Arbrissel, Abélard, Aubin écolâtre de Lincoln, de nombreux clercs anglais, Matthieu conseiller du pape Alexandre III, puis cardinal, ont fréquenté l'école d'Angers. À partir du XIII^e siècle, cette école se spécialise dans l'enseignement du droit, à la faveur de la bulle d'Honorius III interdisant l'enseignement du droit civil à Paris (1219) et de la grève parisienne de 1229 qui amènent nombre de professeurs et d'étudiants à Reims, Orléans et à Angers.

Première reconnaissance officielle d'un studium generale en 1337
L'enseignement angevin au XIII^e siècle ne se borne pas au droit. Depuis au moins 1244, les arts libéraux sont également professés au collège de la Porte-de-Fer, au pied de la Cité. Au XIV^e siècle, cet ensemble d'enseignements, qui comprend aussi la théologie et la médecine,

prend peu à peu la forme d'une universitas (corporation), regroupant maîtres et étudiants. La première reconnaissance officielle d'un studium generale, terme juridique désignant une université, apparaît en 1337 dans une lettre de l'évêque d'Angers Foulques de Mathefelon. Après un long conflit avec le maître-école, docteurs et étudiants obtiennent enfin en 1364 du roi de France Charles V la concession officielle de privilèges, calqués sur ceux de l'université d'Orléans. L'université – puisqu'on la reconnaît désormais sous ce titre – obtient ses premiers statuts en juillet 1373. Les « nations » d'étudiants – associations d'entraide mutuelle – et leurs procureurs apparaissent alors. En 1398, les étudiants obtiennent le transfert des pouvoirs du maître-école à un recteur, élu par ses pairs pour administrer l'université. Ces nouveaux statuts consacrent la fin de l'école cathédrale.

Une corporation autonome
L'université devient pleinement une corporation autonome, sous la forme médiévale traditionnelle d'une communauté jurée : chaque niveau – étudiants, candidats aux grades, régents, recteur, procureurs des nations, officiers – doit prêter serment lors de son entrée en fonction. Les nations sont au nombre de six, suivant l'ordre de préséance indiqué dans les statuts : Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine, France. Au XV^e siècle, l'université est en pleine vitalité. En 1403, elle compte quelque 712 étudiants. Réduite au départ à la faculté de droit, l'université devient un studium generale complet en 1432 avec la bulle pontificale d'Eugène IV créant trois nouvelles facultés – théologie, médecine et arts – confirmées par lettres patentes de Charles VII en 1433. Leurs statuts sont promulgués res-



Sceau de l'université d'Angers, XV^e siècle. En haut figurent les saints protecteurs : de gauche à droite saint Maurille, saint Maurice et saint Nicolas. En bas, deux classes d'écoliers face à un professeur qui lit sa leçon, séparées par un bedeau tenant une baguette. Légende : « Sigillum rectoris et universitatis studii Andegavensis ».

pectivement en 1464, 1484 et 1494. Une bibliothèque est fondée. Des bâtiments – les Grandes Écoles (emplacement actuel du Grand Théâtre) – sont construits en 1477 pour les cours de droit et de médecine. Ceux de théologie sont donnés dans le cloître de la cathédrale. Quant à la faculté des arts, elle tient ses réunions près de la collégiale Saint-Martin. Elle est constituée par différents collèges : Porte-de-Fer, Fromagerie (rue Lionnaise), Bueil (rue de la Roë),

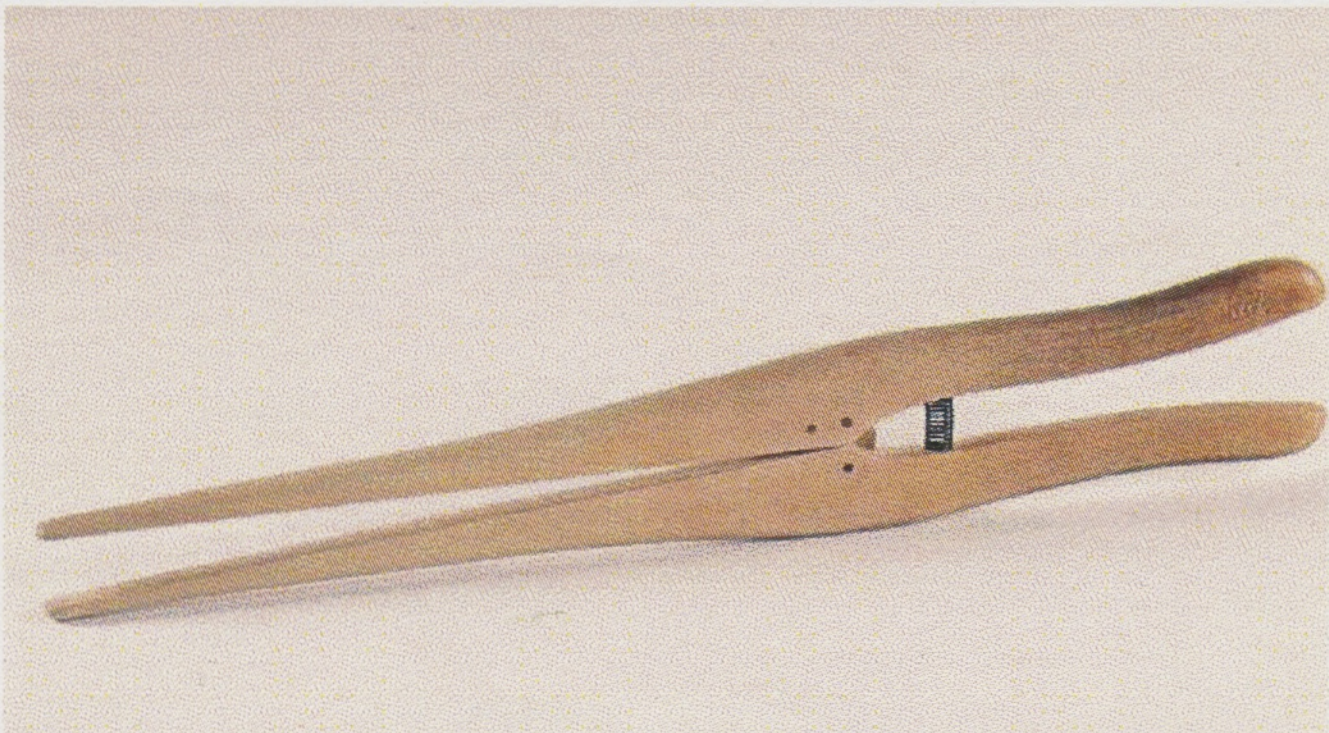
Fougères (rue Saint-Julien).

La suite dimanche prochain de notre volet consacré à l'enseignement avec la création de l'Institut municipal.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Une pince pour retourner les gants



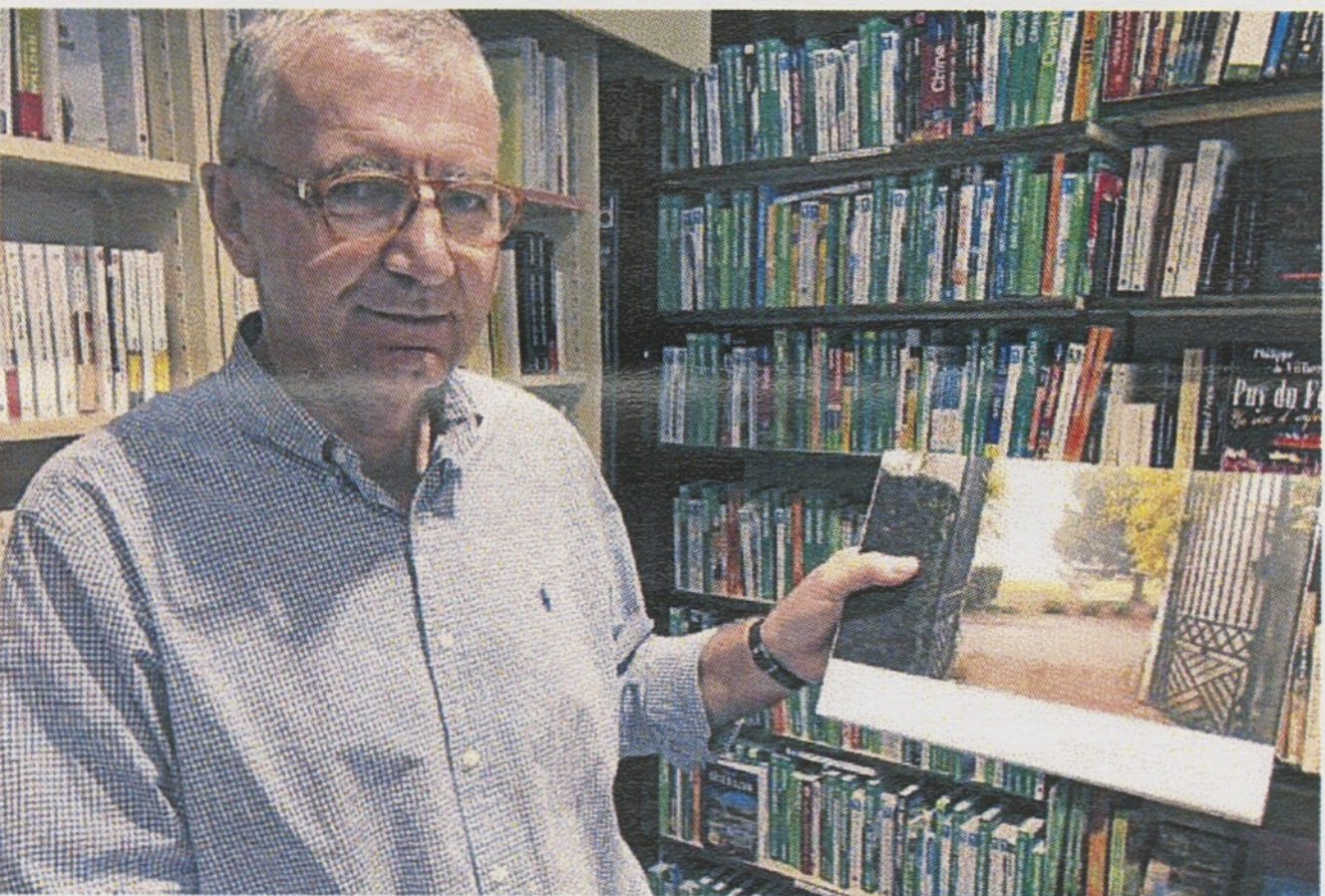
Pince en bois pour retourner les gants. 1 Obj 538. Don de Marie-Thérèse Rimbault, par Maud Fravega, association Mémoires vives, 2006.

Objet insolite que cette pince en bois pour retourner les gants (vers 1970) qui a servi pour les gants Ariane à Angers. De 1920 à 1976, Angers a compté une fabrique de gants en tissu, laine, fil et soie, rue Belle-Poignée, derrière le reposoir du Tertre-Saint-Laurent. Une grande plaque d'ardoise la signalait au passant : « Gant Ariane ». Fondée par Georges Pairault, Mau-

rice Marillier et Maurice Barre, elle est rachetée en 1929 par la société Neyret. Tout le processus de fabrication est détaillé dans les dossiers d'entretiens menés par Maud Fravega en 2006 auprès d'anciennes ouvrières et conservés aux Archives municipales. Une paire de gants, une main d'exposition et cette pince en bois complètent les témoignages.

PARU

Au cœur du Domaine aux Moines



Le libraire Philippe Lhériaud présente un de ses coups de cœur, « Domaine aux Moines, une année au cœur de la vigne en Val de Loire ».

C'est un des coups de cœur de l'année de Philippe Lhériaud, propriétaire de la librairie papeterie du même nom située place de la Visitation. En cette période de vendanges, l'occasion est belle de se (re) plonger dans le beau livre consacré au Domaine aux Moines, propriété depuis 1981 de Monique et Tessa Laroche, mère et fille. L'ouvrage relate et présente, en textes et en images, le travail d'une année au cœur de la vigne, un an de la vie du domaine, des vendanges

à la mise en bouteille, de la taille à l'ébourgeonnage et au palissage, aux côtés de Tessa Laroche et de son équipe. Les photos sont signées Hélène de Fontainieu et les textes Pascaline Lepeltier, sommelière. Erik Orsenna, Académicien et membre de l'Académie du vin de France, en a réalisé la préface. « Domaine aux Moines, une année au cœur de la vigne, en Val de Loire ». 34 €.

AVANT-APRÈS

Le réaménagement de la rue Baudrière



La rue Baudrière, depuis le carrefour de la rue Millet, à la fin des années 1970. Collection J.-L. Marais, Archives Angers, 95 Num. À dr., photo CO - Josselin CLAIR

Rue Baudrière, les immeubles encore visibles à la fin des années 1970 ont fait place au réaménagement total du quartier République-Baudrière,

achevé en 1985. Au premier plan à gauche, la maison Gourichon-Gaudin. « Du meuble vendu en toute confiance. Qualité, robustesse, élé-



gance, bien fini. Gourichon-Gaudin, 51-53, rue Baudrière, spécialité de salles à manger, chambres à coucher » annonçait une publi-

cité de 1937. Au fond, dans l'axe de la rue, le trou laissé par l'incendie du Palais des Marchands, du 21 novembre 1936.

CA S'EST PASSÉ LE 16 SEPTEMBRE 1839

Un précurseur du reportage photo, Grégoire Cordeau !

En janvier 1839, François Arago, député et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, s'attache à faire la promotion du premier procédé photographique que vient de mettre au point Louis Daguerre, à partir des recherches de son associé Nicéphore Niepce. En août, l'inventeur est invité à en faire une première expérience publique. Rapportée dans les journaux, elle ne passe pas inaperçue auprès du receveur municipal de la Ville d'Angers, Grégoire Cordeau. Dès le 16 septembre, il écrit au maire : « Je lis dans le Journal de Maine-et-Loire du mercredi 11 septembre 1839 l'article intéressant sur l'expérience publique du daguerréotype. C'est une plaque chimique qui retrace à nos yeux d'une manière durable ce qu'ils

avaient vu comme elle [...]. [L'appareil daguerréotype] ouvre un champ vaste à nos investigations [...]. Je désirerais, au moins, que la Ville d'Angers fit l'achat d'un daguerréotype pour être expérimenté et employé également le plus possible à retracer l'image des divers sites de la ville, aux quatre saisons de l'année ». Quelle fut la réponse ? La lettre porte l'annotation suivante, du secrétaire général Dainville : « Cette lettre [...] a pour objet d'engager la Ville dans la dépense d'achat d'un daguerréotype. À quoi bon ? Qui en fera usage ? Rien d'administratif et par conséquent rien à faire. » Dommage ! Les clichés qui en auraient résulté seraient bien précieux aujourd'hui.